

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE
Avis
2 mars 2016

paracétamol

PARACETAMOL EVOLUGEN 1g, comprimé sécable

B/8 comprimés sous plaquette thermoformée (PVC/Aluminium) (CIP : 34009 381 972 3 5)

Laboratoire EVOLUPHARM

Code ATC	N02BE01 (analgésique et antipyrétique)
Motif de l'examen	Inscription
Listes concernées	Sécurité Sociale (CSS L.162-17) Collectivités (CSP L.5123-2)
Indications concernées	« Traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles. »

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM	Date initiale (procédure nationale) : 25/10/2007
Conditions de prescription et de délivrance	Sans objet

02 CONTEXTE

Il s'agit de la mise à disposition de la spécialité PARACETAMOL EVOLUGEN 1 g, comprimé sécable (B/8).

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par PARACETAMOL EVOLUGEN 1 g, comprimé sécable est important dans l'indication de l'AMM.

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication de l'AMM.

► Taux de remboursement proposé : 65 %

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Cette spécialité n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres spécialités à base de paracétamol déjà remboursables.

04 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

► Conditionnement

Il est adapté aux conditions de prescription selon l'indication, la posologie et la durée de traitement.